

DÉPARTEMENT
DU NORD

SERVICE VICINAL.

ARRONDISSEMENT

d' *Avesnes* CHEMIN ⁽¹⁾ d' *Intérêt Commun* N° *87*

CIRCONSCRIPTION

du *Quesnoy-Ouest*

de la forêt de *Normal* à *Roisin*

COMMUNE

de *Wargnies-le-Petit*. Traverse de *Wargnies-le-Petit*.

M. *Purol*

Agent voyer cantonal

M. *Bodin*

Agent voyer d'arrondissement

M. *Tourquey*

Agent voyer en chef

PLAN D'ALIGNEMENT

LÉGENDE :

DRESSÉ

VU ET VÉRIFIÉ :

B. Constructions en bois.

par l'Agent voyer cantonal, soussigné,

A *Avesnes*, le *7 Janvier* 189

P. — en pierres, moellons ou briques.

A *Le Quesnoy*, le *27 Décembre* 1894

L'Agent voyer d'arrondissement,

T. Constructions en torchis.

signé : *Purol*

signé : *Bodin*

OE. Rez-de-chaussée.

1 E. Maison à 1 étage.

2 E. — à 2 étages.

3 E. — à 3 étages.

4 E. — à 4 étages.

S. Construction solide.

M. — médiocre.

V. — en état de vétusté.

VU ET PRÉSENTÉ :

A *Lille*, le *10 Janvier* 189

L'Agent voyer en chef,

signé : *Tourquey*

VU ET PROPOSÉ :

A *Lille*, le *10 Avril* 189

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le secrétaire Général délégué,
signé : *Géry*

Vu pour être annexé à la délibération d⁽²⁾ *Conseil Général* en date de ce jour.

A *Lille*, le *23 Avril* 189

Certifié conforme à l'original
par l'agent voyer d'arrondissement soussigné.

Le Secrétaire,

signé : *Caullet*

Le Président,

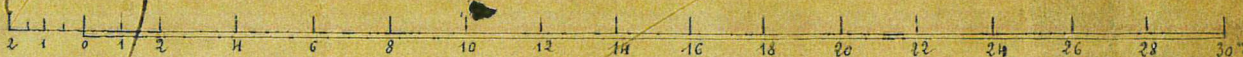
signé : *Charles Seydoux*

Agent Voyer d'Arrondissement
et d'Ingénieur ordinaire

POUR LE PRÉFET

LE CONSEILLER DÉPRÉFECTURE DÉLÉGUÉ

Echelle de 0^m005^{mm} par mètre ($\frac{1}{200}$)

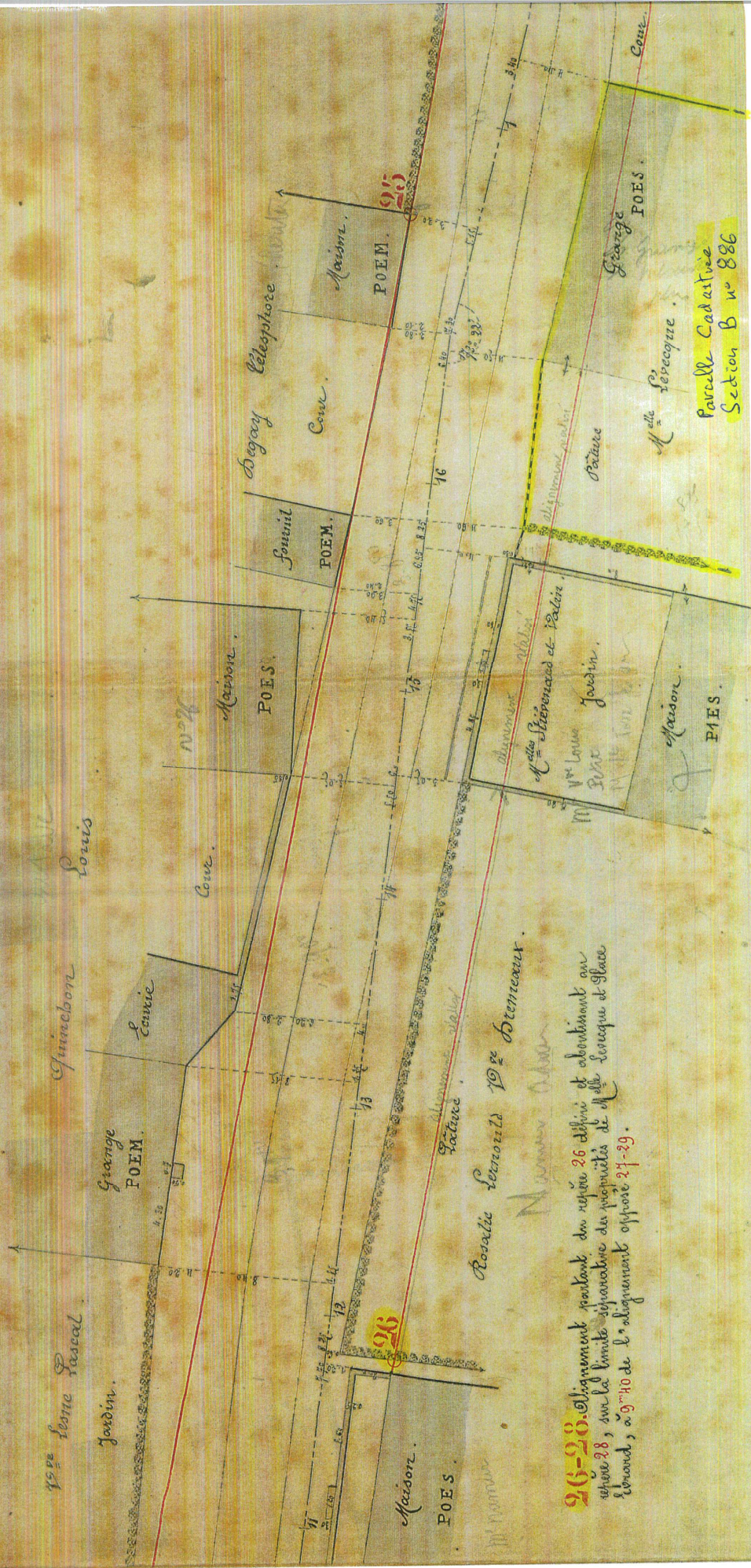


2022-640-048

(1) De grande communication ou d'intérêt commun ou vicinal ordinaire.
(2) Du Conseil général ou de la Commission départementale.

21-23. élargissement conservé de la façade de la première maïsson
de hallée s'orne continué à droite jusqu'au n° 23, rencontre de la
face latérale de droite du dernier bâtiment de hallée.

27-28. ellement partant du repère 23 défini et aboutissant au repère 25, angle de droite de la maison desoy l'elshores.



26-28. alignement portant du repère 26 défini et aboutissant au repère 28, sur la limite séparative des propriétés de M^{lle} Lecoq et de M^{lle} Lecoq et de M^{lle} Lecoq, à 9^m 40 de l'alignement opposé 24-29.

Parcelle Cadastrique
Section B n° 886

②

25-27. Alignement partant du versant 25 défini et aboutissant au versant 27, angle de droite du deuxième hangar Carlier Bremaux.

③

27-29. Alignement et limite de versant partant du versant défini et aboutissant au versant 29 défini ci-après.



Grange

Cartier

Grange

POES

Hangar

Pâturage

Hangar

Cour

Jardin

Pâturage

Jardin

Maison

POEM

Jardin

Place Cord

Grange

POEM

Grange

Cour

Maison

POEM

DEFOSSIER Jean
Ferreux

28-30. Alignement et limite de versant partant du versant 28 défini et aboutissant au versant 30 défini sur la face latérale de gauche du 1er bâtiment et de l'axe de la face